



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

### Troisième Commission

Point 120 de l'ordre du jour

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Programme de travail provisoire de la Troisième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, présenté par le Président de la Commission

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
- d) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones;
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.



- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-